

espace
politique
d'innovation
épi

Mercredi 27 mai 2009

18h30 - 20h30

Dans le cadre d'un cycle d'« Apéritifs-Débats »

**Associations : lieux de démocratie ?
outils à tout faire ?**

17 rue C. Fourier Besançon
epibesancon@yahoo.fr
<http://epibesancon.fr/>

F.J.T des Oiseaux, 48 rue des Cras

Les associations font partie de notre univers familial, d'autant qu'un grand nombre de nos concitoyens participe plus ou moins régulièrement aux activités qu'elles proposent. Leur apport à la qualité du lien social est fondamental. Elles sont souvent présentées comme des lieux d'éducation populaire, permettant à tous de faire l'apprentissage de la démocratie.

Le texte qui les régit, la loi 1901, définit une association comme « une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun de façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. »

L'apparente simplicité de cet énoncé recouvre en réalité une extraordinaire diversité.

Cette loi, qui n'a pas évolué depuis son origine, ouvre la porte à tout ou presque, dès lors que l'on n'a pas un objet illégal ...

Ainsi on constate que nombre d'associations sont constituées essentiellement pour « supporter » des emplois. Situations que l'on rencontre souvent dans le domaine culturel, sportif ou les services à la personne ...

Leurs liens avec l'État ou les collectivités locales sont parfois ambigus. Certaines d'entre elles, très dépendantes des subventions, se voient confiées des missions de service public et peuvent alors servir de fusibles.

À Besançon, les crises traversées par certaines grosses associations sont révélatrices de ces nouvelles réalités.

Si toutes les associations sont licites, pour autant sont-elles toutes légitimes ?

Entre l'entreprise privée, l'administration et l'association composée uniquement de membres bénévoles, ne faut-il pas inventer un autre outil de projet collectif ?

L'efficacité imposée par le fonctionnement de la société laisse-t-il la place à l'expression de la démocratie ?

Pour débattre de ces questions, nous ferons appel à deux intervenants :

Michel CHOPARD, formateur et conseiller en vie associative

Daniel BOUCON, responsable d'une structure culturelle

Le débat sera présenté et animé par François LACAILLE.

Ça vous intéresse ? Venez en discuter avec nous ! Invitez autour de vous des personnes concernées par le débat !